

17 juin 2002

02.335

Question Michel Bise**Une aide opportune?**

Après la ville de La Chaux-de-Fonds qui a apporté, il y a quelques années de cela, son aide à la ville de Genève pour déneiger ses rues, l'office de l'assurance-invalidité (OAI) de Neuchâtel va participer à une action d'aide à l'OAI de Genève, de manière à ce que celui-ci puisse résorber son retard.

Sur le principe et même si, grâce à des crédits de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), du personnel supplémentaire doit pouvoir être engagé à cet effet, nous avons quelques doutes sur l'opportunité de cette action. Même si nous sommes convaincu que tout est entrepris pour que les procédures AI suivent un cours normal, l'OAI de Neuchâtel a en effet besoin parfois de longs délais pour statuer sur les demandes de prestations déposées. En venant en aide à l'OAI de Genève, l'OAI de Neuchâtel ne risque-t-il donc pas de prendre à son tour du retard dans la gestion de ses dossiers?

S'il doit absolument y avoir collaboration, ne devrait-on pas alors profiter de l'occasion pour transférer, ou plus exactement donner à l'OAI de Genève, le médecin-conseil de l'OAI de Neuchâtel pour qui la majorité des demandeurs de prestations sont des simulateurs ou, pis encore, des manipulateurs encouragés par des médecins complaisants et incompétents?